

**CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE
DEVELOPPEMENT
ET
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**DEVELOPEMENT DES CAPACITES POUR LE COMMERCE EN
AFRIQUE**

**SERIES SUR LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES ET L'AFRIQUE:
No. 3 (Supplément)**

**QUESTIONS DE POLITIQUES COMMERCIALES POUR LES PAYS
AFRICAINS DANS LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES
MULTILATERALES ET REGIONALES: LES CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS**



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2007

Note

Les vues exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de la CNUCED ou du Secrétariat du PNUD. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou des leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il en soit dûment fait mention.

Cette publication est un supplément au rapport CNUCED/PNUD sur "les questions de politiques commerciales pour l'Afrique dans les négociations commerciales multilatérales et régionales". Elle contient les conclusions et recommandations de l'atelier régional pour les pays Africains sur l'interface de développement entre l'OMC, les APE et les négociations régionales africaines.

UNCTAD/DITC/TNCD/2006/6/Add.1
UNITED NATIONS PUBLICATION
ISSN 1994-4764

RAPPORT DU SÉMINAIRE RÉGIONAL POUR LES PAYS AFRICAINS SUR L'INTERFACE DE DÉVELOPPEMENT ENTRE L'OMC, LES APE ET LES NÉGOCIATIONS RÉGIONALES AFRICAINES

Mbodiène, Sénégal, 20–22 novembre 2006

Introduction

Le Séminaire régional pour les pays africains sur l'interface de développement entre l'OMC, les APE et les négociations régionales africaines a eu lieu à Mbodiène, au Sénégal, du 20 au 22 novembre 2006. Il fut organisé et assuré par la CNUCED et le PNUD dans le cadre du Programme Régional pour le Développement de la Capacité Commerciale des pays d'Afrique subsaharienne. L'aide-mémoire est joint à ce document.

Le séminaire fut inauguré et clos par M. Abdoulaye Diagne, du Sénégal. Les représentants du PNUD, de la CNUCED et de l'Union africaine se sont chargés des remarques d'introduction et de clôture. Lors de la session d'ouverture fut adopté le projet d'ordre du jour de l'aide-mémoire. Lors de la session de clôture, un discours de remerciement fut tenu par la Côte d'Ivoire à l'adresse des participants.

Ont assisté au séminaire 40 haut fonctionnaires et négociateurs africains en charge du commerce basé dans les capitales (Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Malawi, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Sénégal, Zambie et Zimbabwe), à Bruxelles (Bénin, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Maurice, Sénégal et Afrique du sud) et à Genève (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Kenya, Maurice, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), de la CEMAC, de l'UA, des pays de la CEA, du PNUD (Dakar et Johannesburg), du Secrétariat du Commonwealth, du TRALAC (Centre de droit commercial pour l'Afrique australe), la CE (Sénégal) et du gouvernement belge. Ci-joint la liste des participants.

Les sessions du séminaire furent présidées par S.E. M. Samuel Amehou (Bénin), S.E. M. Mame Balla Sy (Sénégal), M. Achad Bhuglah (Maurice), M. A. Musa (PNUD) et Mme Rudo Faranisi (Zimbabwe).

Les présentations furent effectuées par M. Francis Mangeni (UA), M. Bonapas Onguglo (CNUCED), M. Mustapha Sadni-Jallab (CEA), M. Christophe De-Voroey (Délégation du Sénégal à la CE), M. Iaan Basson (Afrique du sud), M. Lionel Ngwessy-Malaga (CEMAC), Mme Emily Mburu (CNUCED), S.E. M. Samuel Amehou (Bénin), M. Achad Bhuglah (Maurice), M. Olewale Ogunkola (consultant à la CNUCED), S.E. M. Edwin Laurent et M. Taisuke Ito (CNUCED).

Les documents de référence ont été fournis par la CNUCED, l'UA, le Mécanisme régional de négociation des Caraïbes et le Secrétariat du Commonwealth.

Les participants au séminaire ont fait remarqué que le commerce international peut être un moteur puissant de la croissance, du développement et de l'éradication de la pauvreté dans les pays africains. Le commerce international représente un pourcentage important du produit intérieur brut de l'Afrique, atteignant actuellement près de 40%. D'où la participation des pays africains dans un ensemble impressionnant d'accords africains d'intégration économique intrarégionale, l'effort à l'échelle du continent pour construire une Communauté économique africaine sous l'égide de l'Union africaine, de l'OMC et des négociations de Doha, l'Accord de partenariat de Cotonou entre les pays ACP et l'UE et les négociations de partenariats économiques, les accords Euromed, le programme AGOA et, plus récemment, le lancement d'une initiative de partenariat avec la Chine. Néanmoins, la participation des pays africains au commerce intrarégional et mondial demeure faible, ceci pour diverses raisons, dont des défauts de conception et d'application des accords commerciaux, une capacité d'offre et une compétitivité faibles et un manque d'infrastructures commerciales appropriées et de financements.

Dans ce contexte, il est important que les pays d'Afrique poursuivent une stratégie cohérente de maximisation des profits commerciaux et développementaux de l'ensemble des accords commerciaux et des négociations dans lesquelles les pays africains se sont engagés. Les travaux se sont concentrés principalement sur l'intégration régionale au sein de l'Afrique, sur les négociations du cycle de Doha de l'OMC et sur les négociations entre les pays ACP et l'UE relatives aux APE. Quatre grands points ont surtout fait l'objet des discussions : (1) le renforcement des accords d'intégration régionale en Afrique dans la perspective d'édification d'une Communauté économique africaine, (2) les questions commerciales et de développement dans les négociations des APE, (3) la participation de l'Afrique au cycle de

négociations de Doha de l'OMC et (4) le renforcement de l'interface de développement entre les négociations de Doha, les négociations des APE et les négociations commerciales entre les pays africains. La dimension développementale devrait être, pour les pays africains, le thème principal sous-jacent à l'ensemble des négociations commerciales.

Plusieurs grandes **conclusions et recommandations** furent dressées lors du séminaire.

POINT N° 1: RENFORCEMENT DES ACCORDS D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

Le Plan d'Action de Lagos (1980), avec le Traité d'Abuja sur la Communauté économique africaine (1991), établit une feuille de route pour l'intégration économique africaine devant aboutir à la formation d'une Communauté économique africaine (CEA). Il imposa alors pour cet objectif un calendrier de 34 ans, sur la base d'un processus progressif censé s'appuyer sur les communautés économiques régionales africaines (CER). Cependant, suite au nouveau contexte économique issu de la mondialisation et de la libéralisation externe à l'Afrique, ce programme d'intégration africaine a besoin d'être réexaminé, révisé et actualisé en fonction du contexte actuel. De ce point de vue, l'UA a reconnu le rôle de pilier des 8 CER dans la construction de la CEA et a fixé une échéance pour la création de nouvelles CER. L'UA abordera la question de la rationalisation des CER au sommet des chefs d'état et de gouvernement de l'UA de 2007, ce qui pourra se traduire par un programme/feuille de route pour l'intégration de l'ensemble de continent.

L'intégration économique de l'Afrique est fondamentale pour consolider des économies nationales actuellement déstructurées et pour créer de larges marchés capables de maîtriser une activité commerciale dynamique entre les régions et portant sur une large gamme de produits et de services diversifiés, ce qui permettra d'augmenter la valeur ajoutée, d'attirer les investissements et de favoriser l'extension des échanges et la croissance économique. Cependant, bien qu'une grande panoplie d'institutions régionales oeuvrant à l'intégration aient été établies, avec pour conséquence la signature par de nombreux pays d'accords concentriques, leur impact sur l'augmentation des échanges entre les régions et sur la croissance économique dans les pays membres tarde à se concrétiser. Les antécédents montrent que le processus

d'intégration a été très lent et irrégulier en Afrique. Très peu de regroupements régionaux ont réussi à atteindre un niveau minimum d'intégration tandis que les autres, dans leur majorité, accusent un net retard. Un certain nombre de difficultés, à la fois endogènes et exogènes, continuent de représenter un obstacle au processus d'intégration régionale. Les difficultés endogènes comprennent un degré relativement modeste d'échanges au sein des régions et un faible retour pour les économies nationales, un manque d'efficacité dans l'application de l'ambitieux programme d'intégration, de mauvaises connexions entre les pays en terme d'infrastructure locale, des complications institutionnelles découlant de l'appartenance multiple des pays aux différents regroupements régionaux et un manque de cohérence des politiques parmi les CER, l'énorme poids financier et institutionnel sous lequel croulent les pays suite à la multitude des négociations commerciales régionales, interrégionales et multilatérales et à la recherche d'une cohérence entre celles-ci. Les problèmes d'atteinte à la souveraineté nationale face aux engagements d'intégration régionale ont souvent eu pour résultat le non respect de ces derniers. Il existe également des facteurs externes tels que les négociations sur les APE et la politique d'intimidation de la part des grandes nations, ce qui peut sérieusement saper le processus d'intégration régionale.

- 1) *Le calendrier fixé par le Traité d'Abuja pour l'intégration de l'Afrique doit être raccourci, et l'intégration régionale et continentale de l'Afrique doit être renforcée impérativement afin d'équiper l'Afrique et de lui apporter les capacités nécessaires à une participation intégrale et bénéfique au système d'échange et à l'économie internationale. Il y a un besoin d'harmonisation et de rationalisation des processus régionaux d'intégration en Afrique afin de contribuer à l'établissement d'une Communauté économique africaine (CEA) tel que stipulé dans le Traité d'Abuja. Des mesures sont nécessaires pour aborder les problèmes de l'appartenance multiple aux CER, de la suppression des politiques et pratiques conflictuelles, de l'optimisation du rythme des différents processus d'intégration et du renforcement des capacités et infrastructures institutionnelles, humaines et physiques des régions. La rationalisation pourrait s'appuyer sur les niveaux de mise en application atteints à ce jour, et essayer d'approfondir l'intégration régionale. Les petits regroupements qui sont davantage avancés dans l'intégration régionale devraient servir de noyau à des processus d'intégration régionale plus larges. De même, le développement d'un programme révisé à l'échelle du continent d'intégration économique*

devrait inclure un mécanisme institutionnel afin de garantir un suivi efficace du processus d'harmonisation et de coordination, ainsi que la mise en application de la feuille de route qui aura été convenue en vue de la rationalisation des CER africaines. Le renforcement de la capacité institutionnelle de l'UA permettant de renforcer les CER et l'intégration africaine est, à cet égard, important.

- 2) *Les CER doivent s'appuyer sur les programmes d'intégration actuels et les renforcer, et œuvrer à la consolidation et à la cohésion de l'intégration du continent. Elles ont besoin de faciliter la mise en place de zones planifiées de libre échange et l'adoption de tarifs externes communs. Les diverses approches et conceptions des schémas régionaux et de la libéralisation régionale devraient être réexaminées pour garantir leur cohérence avec la relance des CER et des APE à la lumière des nouvelles réalités. Par exemple, l'aide à l'ajustement commercial est importante dans les accords d'intégration régionale en ce qu'il favorise tout particulièrement les membres des CER les plus faibles. D'importantes mesures d'accompagnement incluent un environnement macroéconomique harmonisé, dont la convertibilité de la monnaie, la construction de capacités de production, la diversification et la spécialisation, l'amélioration de l'assurance qualité, le conditionnement des produits et les normes techniques, sanitaires et phytosanitaires, et le renforcement des systèmes d'information commerciale. De plus, la construction de la capacité au niveau des ressources humaines et des infrastructures physiques est importante pour la libre circulation des biens, services et personnes. L'élaboration d'infrastructures d'investissement pour encourager les investissements dans les régions et pays africains a également été proposée. Les différentes parties prenantes nationales devraient être fortement sensibilisées aux CER pour favoriser la propriété et la mise en place d'objectifs régionaux d'intégration. Le réseau des regroupements régionaux africains doit également être renforcé afin d'assurer un échange des pratiques et expériences.*
- 3) *La question de l'interface entre les REC et les APE sera un autre défi, particulièrement en raison des attentes de forte réciprocité. Des cas de figure au niveau local et régional indiquent que les APE entraîneront des difficultés pour le processus d'intégration régionale en Afrique. Dans chaque schéma d'APE proposé, l'UE se tient prête à bénéficier de façon significative de la pénétration croissante des*

marchés des CER. Si une partie de cette augmentation des échanges découlera de la création de relations commerciales, chose bénéfique, une partie encore plus importante des profits engendrés par les échanges aura pour cause le détournement d'échanges du reste du monde et au sein des CER. Par conséquent, si le principe de réciprocité semble favorable aux échanges, il posera de graves complications pour l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique. Effectivement, à moins qu'il y ait de claires mesures pour y pallier, les APE pourraient sérieusement entamer les profits récoltés à ce jour dans le processus d'intégration du continent. Afin d'améliorer les perspectives pour l'Afrique, les APE devraient être conçus davantage en vue de renforcer le commerce et l'intégration au sein de l'Afrique conformément à l'objectif initial des APE.

POINT 2 : QUESTIONS COMMERCIALES ET DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS AFRICAINS DANS LES APE

Des APE appropriés et orientés sur le développement peuvent favoriser le développement des pays africains. L'expérience de l'Afrique du sud, avec la libéralisation des échanges unilatéraux, semblent le confirmer. Au début, cela entraîna des coûts élevés d'ajustement, un problème dont dut se charger le gouvernement et le monde des affaires. Dix ans plus tard, ils ont commencé à en récolter les fruits en terme d'échanges et d'investissement. De plus, l'expérience de l'Afrique du sud de la négociation et de la mise en application des ACDC avec l'UE souligne à quel point il est important d'étudier avec soin les préparations appropriées, la désignation des priorités qui reflètent les intérêts de développement et un suivi cohérent de ces priorités et de ces intérêts dans les négociations. Cette expérience montre l'attention particulière portée à la dimension du développement, ce qui devrait être l'esprit des APE conformément à l'Accord de Cotonou afin de faire des APE un instrument efficace du développement et de la réduction de la pauvreté en Afrique. Ceci inclut une intégration progressive et qualitative dans l'économie mondiale et le commerce international, et une transformation structurelle durable des économies afin de générer des revenus, de créer des emplois et d'assurer le développement économique. L'élaboration et l'introduction d'un volet consacré au développement dans les APE ne sera pas chose facile.

- L'expérience de la CEMAC avec les 3 phases des négociations APE indique un certain nombre de domaines de convergence tels

que le renforcement de l'intégration régionale, et un certain nombre de divergences telles que celles portant sur le chapitre de développement, censé développer les capacités de production des pays de la CEMAC, ou sur le caractère désirable ou non d'une clause de non exclusion. Pour cause d'absence de consensus sur ces deux questions entre les deux parties, les négociations des APE ont, pour l'instant, abouti à une impasse. Les pays de la CEMAC tentent de rencontrer des représentants des gouvernements des états membres de l'Union européenne pour mobiliser leur soutien au programme de développement.

- L'expérience du CARIFORUM a montré qu'avec de bonnes capacités de négociation et avec un soutien, il est possible d'amener la CE à changer de position. Par conséquent, le groupe a récemment réussi, en septembre 2006, à obtenir l'accord de la CE pour l'élaboration d'un volet Développement. Le contenu de ce volet doit néanmoins être défini par les deux parties.

Sur la base de l'accord actuel de réciprocité à l'intérieur des règles multilatérales de l'OMC, des études réalisées, parmi d'autres, sur la CEA et portant sur divers scénarios de libéralisation et sur la réciprocité indiquent que, compte tenu de la prédominance des importations de l'UE dans les pays africains et de la dépendance des pays africains des droits sur les importations, le démantèlement tarifaire peut aboutir à une baisse significative des revenus et entraîner des coûts d'ajustement élevés associés aux réformes de la politique fiscale et aux réformes administratives. Un autre résultat important de l'impact potentiel de la réciprocité sur les économies africaines est l'éventuel déferlement des importations qui peuvent avoir un effet pervers sur les secteurs compétitifs. Des simulations CEA indiquent qu'en fonction du niveau d'asymétrie du principe de réciprocité, la balance commerciale pourrait être facilement déstabilisée dans le cas des économies africaines. Plus l'asymétrie est en faveur de l'Afrique, moins l'impact est négatif, et vice versa. Des analyses ont été réalisées sur les coûts d'ajustement de la libéralisation des échanges, dont des APE à venir, par des organisations telles que la CEA et la CNUCED. Celles-ci peuvent être consultées sur leur site Internet.

Les pays ACP d'Afrique sont donc confrontés à des défis de protection des bénéficiaires pour le développement et devront élaborer et négocier soigneusement des accords de partenariat économique avec l'UE dans le cadre des négociations actuelles. Les avancées ont été lentes et la date

cible de clôture des négociations fin 2007 approche rapidement, et les négociations risquent de ne pas être closes à temps, surtout dans le contexte de l'interruption du cycle de Doha. La poursuite des négociations APE au-delà de 2007 nécessitera un prolongement de la dérogation actuelle accordée par l'OMC pour l'Accord de partenariat de Cotonou, ce à quoi la CE semble s'opposer, d'où sa détermination pour clore les APE à temps, conformément au calendrier.

- 4) *Les pays africains ne devraient pas conclure d'APE dans la précipitation pour une simple question de calendrier, ou par crainte de l'expiration de la dérogation et par besoin d'obtenir une dérogation supplémentaire. Il est surtout important de se préparer correctement et d'obtenir un compromis bénéfique.*
- 5) *Une attention particulière doit être portée aux modalités de développement dans les négociations textuelles des APE, celles-ci devant aboutir à la promotion des objectifs de développement poursuivis par les pays africains tels que le renforcement des capacités de production, la consolidation de l'intégration régionale, l'attraction des investissements et une amélioration des échanges avec l'UE. Le risque d'éventuels effets pervers significatifs sur les revenus nationaux, les échanges, la protection sociale, l'emploi, l'ajustement sectoriel et la perte de revenus dans les pays africains exigent :*
 - a. *Un degré approprié et suffisamment important de flexibilité et d'asymétrie dans les APE futures, par exemple en terme de produits sensibles à exclure de la libéralisation des échanges par les pays africains.*
 - b. *Des approches communes pour une période de transition, crédible et suffisamment longue, pour la libéralisation en Afrique afin de permettre un ajustement progressif qui soit acceptable d'un point de vue économique, social et politique.*
- 6) *Une coopération pour le développement et des crédits conséquents et additionnels, accompagnés d'une amélioration de la mise en application et de modalités de déboursement rapide, doivent être, particulièrement pour les APE, une composante importante et intégrale de tout APE. Il est nécessaire de prévoir des obligations*

contraignantes pour répondre de façon positive à la perte des revenus fiscaux et aux divers défis d'ajustement qui découlent des APE. L'établissement d'une infrastructure d'ajustement aux APE au niveau de l'ensemble des pays ACP ou pour l'ensemble des différents APE est nécessaire pour garantir le succès des APE en tant que partenariats pour le développement. Des études comparatives portant sur les différents accords actuels de partenariat entre l'UE et les autres pays en voie de développement traitent des mécanismes de financement de l'aide à l'ajustement, des sommes octroyées et des secteurs couverts.

- 7) En même temps, les pays africains doivent entreprendre des réformes nationales pour rehausser la compétitivité de leur économie. Le développement des produits, y compris par la diversification, est de ce point de vue important. Une politique industrielle active est nécessaire, conçue pour profiter des opportunités commerciales qui découlent des APE et pour protéger les producteurs et industriels locaux. Il est également nécessaire de développer, de renforcer et de mettre en place des politiques nationales et régionales de protection de la concurrence et du consommateur, et des instruments pour mettre fin aux pratiques des entreprises anti-concurrentielles et néfastes pour le consommateur.*
- 8) Un élément crucial d'une participation efficace des pays africains aux APE et du bénéfice engendré est le renforcement de leur propre processus interne d'intégration afin de s'imposer en tant qu'ensembles fondamentaux lors des négociations des APE (ainsi que lors d'autres accords commerciaux endogènes). D'où la nécessité de faciliter la consolidation de l'intégration économique au sein même du continent. Les programmes d'intégration pour les échanges et les investissements des CER est un élément important pour s'assurer que les APE favorisent et n'entravent pas l'intégration économique régionale de l'Afrique et, en fin de compte, l'aspiration à l'intégration du continent.*
- 9) La coordination au niveau de tous les pays ACP et l'échange des leçons apprises au cours des expériences est importante pour harmoniser les stratégies de négociation et les approches de la libéralisation dans les six ensembles régionaux ACP. Ceci comprendra une évaluation conjointe ACP des implications de*

véritables engagements à l'intégration et des différentes approches des soi-disant Questions de Singapour. L'UA devrait diriger les processus de facilitation et d'intensification de la mise en réseau de l'Afrique avec les autres régions ACP. La CNUCED, le PNUD et les autres organisations devraient soutenir ces initiatives, y compris en terme de conscientisation des pays africains sur les problèmes posés par ces nouvelles questions.

- 10) *L'aide internationale aux pays africains dans les négociations APE, particulièrement pour les problèmes complexes de nature technique tels que l'atteinte au commerce, les effets des ajustements, les pertes de revenue, etc. devrait perdurer, y compris de la part de l'UA, de la CEA, du PNUD et de la CNUCED. Ceci est important pour renforcer les capacités de négociation, à la fois humaines et institutionnelles, de chaque pays et regroupement régional africain.*

POINT 3: PARTICIPATION DE L'AFRIQUE AU CYCLE DE NÉGOCIATIONS DE DOHA DE L'OMC

Le commerce est devenu un moteur important de la croissance et le pilier central des pays africains. L'engagement de l'Afrique dans les négociations du GATT/OMC est devenu davantage proactif lors de la période précédant la création de l'OMC et lors du cycle de négociations de Doha, contrairement au cycle de l'Uruguay. Les pays africains ont considérablement augmenté leur niveau de participation par rapport aux précédents cycles de négociations. À travers le groupe Africain à l'OMC à Genève, les rencontres des ministres du commerce des pays de l'UA et d'autres mécanismes de coordination, l'Afrique s'est activement engagée à différents niveaux de consultation et de coordination et a su avancer ses intérêts. Les domaines dans lesquels la détermination de l'Afrique a abouti à des résultats positifs sont l'initiative sur le coton, l'exemption de droits et de contingents pour les PMA, les accords ADPIC et la santé publique, les questions commerciales, la dette et finances, l'initiative sur l'aide au commerce, l'amélioration du Cadre Intégré, le JITAP, etc.

Les règles et disciplines multilatérales actuelles qui ont abouti au cycle de l'Uruguay et qui ont incarné les Accords de l'OMC ont représenté des défis majeurs pour les pays africains. Malgré l'apport d'opportunités commerciales et un renforcement des règles des pratiques commerciales et de

résolution des litiges, il y eut également certains déséquilibres et mauvais engagements et une absence de traitement spécial et différencié approprié et de mesures d'aide à la mise en application. Ceci a eu des effets pervers sur les perspectives d'une intégration bénéfique de l'Afrique dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale.

Les négociations sur le commerce multilatéral dans le cadre du programme de travail de Doha de l'OMC représentent donc une opportunité unique pour faire du système multilatéral un système orienté vers le développement, et pour construire un système ouvert, réglementé, basé sur la non discrimination, juste et équitable. Cependant, suite à des progrès modestes lors de la 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005 et après être entré dans une phase critique pour conclure les négociations fin 2006, ces négociations furent interrompues en juillet 2006, principalement suite à un désaccord entre ses principaux acteurs sur le soi-disant triangle de questions – soutien interne et l'accès aux marchés à l'agriculture et l'AMNA. Certaines questions furent particulièrement délicates pour certains membres compte tenu du contexte politique national. Des efforts intensifs ont été réalisés depuis afin de réfléchir et de revoir l'attitude à adopter face à l'accroissement des flexibilités, particulièrement celle des principales nations commerciales. Récemment, début novembre 2006, les membres de l'OMC et le directeur général de l'OMC se sont engagés dans des consultations informelles en vue d'une solution pour une prochaine reprise du cycle de négociations. Une reprise informelle a eu lieu avec des discussions informelles de nature technique afin de saisir, avant le printemps, à savoir avant mars 2007, les quelques opportunités de finalisation des modalités sur l'agriculture et l'AMNA.

- 11) *Dans l'éventualité d'une reprise des négociations de Doha, une préparation et une participation intenses des pays africains va être nécessaire. Une interruption continue des négociations donne également l'occasion aux pays africains d'évaluer correctement leurs intérêts dans les négociations et de les préparer pour une éventuelle relance à venir et pour la poursuite de la mise en application des accords actuels de l'OMC. Les consultations entre les parties prenantes nationales et régionales et les préparations avec le gouvernement, les universitaires, le secteur public et la société civile sont essentielles pour une participation active et en connaissance de cause des pays africains dans les négociations. Devrait ici être développé le travail de recherche et d'analyse censé guider les*

priorités et les intérêts de l'Afrique et se situant au-delà des déclarations politiques et se penchant davantage sur la participation à des groupes techniques en vue des négociations.

- 12) L'adoption du programme de Doha de développement est un point de repère pour le système commercial multilatéral. Néanmoins, à ce jour, aucune promesse de développement n'a été faite dans le cadre de Doha pour tous les domaines d'intérêts des pays Afrique bien que certaines avancées aient été réalisées. Une offensive continue de l'Afrique sur ces questions sera importante pour la reprise des négociations du cycle de Doha.*
- 13) Les négociations de l'OMC contiennent plusieurs questions cruciales pour le développement des pays africains. Celles-ci sont encore en suspens et demandent une attitude active de la part des pays africains qui devraient s'assurer que ces questions continuent de bénéficier de l'attention nécessaire et des mesures appropriées. Ces questions comprennent : le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre, l'initiative sur le coton, les flexibilités en terme de politique nationale, la capacité d'offre, le Mode IV, l'érosion des préférences commerciales et l'aide à l'ajustement.*
- 14) La question des produits de base est également en suspens et demande une approche pluripartite de la dimension commerciale et de développement, dont les organisations telles que la CNUCED, le Secrétariat du Commonwealth et le Fonds commun pour les produits de base. La déclaration d'Arusha de l'UA et le plan d'action sur les produits de base devraient être pris en compte dans les délibérations de l'OMC sur l'initiative sur les produits de base.*
- 15) La participation des pays africains dans les négociations sur les services peut être renforcée à travers un travail analytique correctement développé au niveau national et régional. Si des bénéfices ont été assurés, comme par exemple dans l'accord ADPIC et sur les questions de santé publique, il reste à les rendre opérationnels et à y porter une plus grande attention.*
- 16) L'initiative sur l'aide au commerce est la bienvenue. Elle ne devrait pas être considérée comme faisant partie de l'engagement unique du cycle de Doha. Sa portée doit aller au delà de l'ATLC traditionnelle*

et inclure des fonds additionnels et prévisibles. Il est nécessaire d'effectuer des préparations au niveau national et régional pour répondre aux recommandations du groupe de travail de l'OMC, et de les rendre opérationnelles. Les pays africains devraient se réunir en tant que bloc et déterminer conjointement leurs priorités pour l'initiative sur l'aide au commerce. Un séminaire devrait être organisé à l'OMC avec le Groupe Africain, avec pour objet la coordination par les parties prenantes du programme du PNUD pour le développement de la capacité commerciale. En même temps, il est important que les pays africains s'assurent que les nouvelles responsabilités, dont celles prises dans le cadre du cycle de Doha, soient accompagnées d'engagements contraignants, avec une aide à l'ajustement et à la mise en application permettant de remplir ces derniers.

- 17) *L'application des recommandations du groupe de travail sur un renforcement du CI est une autre priorité dans le contexte plus large de l'aide au commerce. D'autres programmes de renforcement des capacités profitant aux pays africains, tels que le JITAP et le programme du PNUD de renforcement des capacités commerciale, doivent être renforcés dans le cadre de l'initiative sur l'aide au commerce.*

- 18) *Pour ce qui est du processus de négociations de l'OMC, les pays africains devraient être davantage impliqués dans les discussions techniques des organes techniques de l'OMC, ainsi que dans les « sales vertes », là où toutes les décisions sont prises, et pas seulement au niveau du Conseil Général ou du Comité des Négociations Commerciales de l'OMC. Il est nécessaire que les CER africaines soient plus actives dans les négociations de l'OMC à travers leurs propres processus préparatoires régionaux, par exemple, dans le FNC de la SADC, et grâce à la coordination des ministres en vue des conférences ministérielles de l'OMC et à leur implication dans les préparations techniques. En outre, il faut renforcer le rôle de moteur de l'UA dans la coordination des positions et des décisions africaines, ainsi que son engagement dans les processus de l'OMC. En même temps, l'Afrique essaiera de faire en sorte que les négociations soient menées dans un souci d'ouverture, de transparence et d'intégration afin de prendre en compte l'ensemble des points de vue des pays africains dans les*

négociations. D'autre part, il a été recommandé que les bureaux de l'UA de Bruxelles et Genève bénéficient, dans ce contexte, des connaissances et des compétences appropriées pour aider les négociateurs commerciaux d'Afrique dans les négociations des APE et de l'OMC.

- 19) *La question de la cohérence entre les positions de l'OMC et des APE doit être abordée. Un dialogue plus régulier et plus fréquent entre les négociateurs commerciaux des APE et de l'OMC et entre ces mêmes négociateurs et les responsables politiques des capitales et des CER est nécessaire. Les réunions qui ont lieu dans le cadre d'organisation régionales devraient impliquer la présence des négociateurs au commerce en poste à Genève pour souligner les positions prises à l'OMC.*
- 20) *Au niveau national, il est nécessaire de s'assurer que le commerce soit intégré dans les stratégies nationales de développement et d'élaborer des politiques commerciales pertinentes adaptées aux nouvelles réalités et à même d'exploiter les opportunités régionales et multilatérales.*

POINT 4: RENFORCEMENT DE L'INTERFACE DE DÉVELOPPEMENT ENTRE L'OMC, LES APE ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Les pays africains sont impliqués simultanément dans une multitude de négociations commerciales sous-régionales, régionales, interrégionales et multilatérales. Toutes ont d'importantes implications sur les perspectives de développement des pays africains. Garantir la cohérence des objectifs et des instruments des négociations commerciales est important pour promouvoir les intérêts commerciaux et de développement de l'Afrique. L'ouverture et l'ajustement aux réformes au sein du continent devraient précéder l'ouverture et l'ajustement externe. De même, on ne saurait trop insister sur l'importance des intérêts commerciaux de l'Afrique dans l'ensemble du système commercial international, et à la sécurité et la prévisibilité accordées par ce même système, particulièrement pour les économies faibles et vulnérables.

- 21) *On pourrait envisager de s'appuyer sur des ensembles régionaux pour renforcer l'intégration de l'Afrique. Ceci peut impliquer de*

renforcer les CER, la construction de la CEA et le recours à une économie africaine consolidée comme base des négociations pour une intégration dans le système commercial international et l'économie mondiale. Les mesures spécifiques propres à cette approche basée sur les ensembles régionaux comprennent (1) l'élimination des barrières commerciales dans les échanges entre les pays africains, (2) l'harmonisation des règles d'origines entre les CER et (3) l'adoption de tarifs externes communs identiques. La consolidation de l'intégration au sein de l'Afrique placera l'Afrique dans une meilleure position économique et politique pour négocier et échanger avec d'autres pays et régions en dehors du continent. Cette approche devrait être conforme avec la feuille de route prévoyant la consolidation des CER et la création de la CEA selon les décisions des chefs d'état et de gouvernement de l'UA et des traités à l'origine de chaque CER.

- 22) *Les négociations ACP-UE sur les APE entreront dans une phase critique en 2007 et devront s'achever dans les temps, et aboutir, avant le 31 décembre 2007, à une conclusion orientée vers le développement. Le bilan prévu fin 2006 devrait représenter l'occasion d'effectuer une évaluation complète des avancées des négociations APE dans toutes les régions et dans tous les domaines afin de réévaluer et de réaffirmer les dimensions de développement et d'autres domaines d'intérêts des pays africains dans les négociations des APE, et d'envisager, le cas échéant, d'autres stratégies possibles.*
- 23) *La prochaine expiration de la dérogation de l'OMC fin 2007 ne devrait pas être considérée comme une échéance irréversible. Au contraire, les pays africains ne devraient pas hésiter à réaffirmer leurs intérêts, ce qui implique d'apporter un soutien absolu à la CE dans sa demande d'extension de la dérogation et de poursuivre l'engagement dans les négociations APE.*
- 24) *La suspension du cycle de Doha engendre des incertitudes quant à la conclusion des négociations APE attendue en décembre 2007. En vue de la nécessité de garantir la compatibilité des APE avec les règles de l'OMC actuelles, échelonner les négociations seraient une bonne chose afin d'attendre la conclusion du cycle de Doha avant de conclure les APE.*

- 25) *Les défis de l'ajustement auxquels sont confrontés les pays ACP dans les APE justifient, conformément à l'esprit de Cotonou, la flexibilité et l'asymétrie en faveur des pays ACP dans les APE. Ceci devrait inclure une aide à l'ajustement crédible, appropriée et supplémentaire propre aux APE.*
- 26) *La compatibilité des APE avec les règles de l'OMC est un principe directeur car les négociations des APE et de l'OMC entretiennent un lien intrinsèque à différents niveaux tels que les règles de l'OMC, l'accès au marché et les disciplines réglementaires. Pour ce qui est des règles de l'OMC, les flexibilités des APE doivent être compatibles avec les règles de l'OMC qui régissent les ACR, particulièrement l'Article XXIV du GATT, bien qu'il faille envisager d'effectuer une évaluation systémique intégrale. Cet article contient déjà des flexibilités permettant une asymétrie dans la couverture des produits et une période de transition de plus de 10 ans dans certains cas exceptionnels. Les pays ACP ont adopté une position selon laquelle ces flexibilités sont incertaines ou insuffisantes, et ont sollicité le TSD, particulièrement en termes d'exigence pour couvrir « substantiellement tout le commerce » et de période de transition. Tel que déclaré récemment par les Ministres du Commerce de l'UA à Nairobi en avril 2006, les états et les groupes de pays ACP devraient systématiquement rehausser le profil de cette proposition ACP. D'un autre côté, la CE et les autres pays semblent peu enthousiastes à l'idée de réformer les disciplines de l'article XXIV du GATT. À la lumière de ces évolutions, il faudrait explorer l'usage fait des flexibilités actuelles comme solution à la question de la compatibilité de l'OMC et des APE. De ce point de vue, il est nécessaire d'examiner des paramètres et une méthodologie spécifiques des exigences imposées aux APE par l'Article XXIV des accords du GATT.*
- 27) *Les questions commerciales ou les questions de Singapour ont été incorporées dans l'Accord de Partenariat de Cotonou, et sont soulevées dans les négociations des APE. D'autre part, ces questions ont été supprimées du programme du cycle de Doha, sauf celles traitant de la facilitation des échanges. La cohérence, par rapport à ces questions, entre la position et les objectifs des états ACP dans les négociations des APE et du cycle de Doha reste à clarifier. Certaines régions ACP telles que la CEMAC ont choisi d'aborder certaines de ces questions depuis la perspective de la coopération, une*

coopération représentant un flux d'investissements depuis l'UE, plutôt que de prendre des engagements contraignants sur l'accès au marché. Il est nécessaire de passer à un examen approfondi bien qu'il soit clair, au niveau national, que l'intention de la plupart des pays ACP n'est pas d'ouvrir leur marché à la concurrence étrangère pour les secteurs des marchés publics, etc. L'accent fut porté sur une approche prudente du traitement de ces questions dans les négociations des APE. On demanda à la CNUCED, au PNUD et à l'UA d'organiser un séminaire régional en 2007 pour clarifier ces questions.

ÉBAUCHE AIDE-MEMOIRE

Données de base

L'atelier régional pour les pays africains sur l'« interface de développement entre l'organisation mondiale du commerce, les accords de partenariat économique ACP-UE et les négociations commerciales régionales africaines » est organisé par la CNUCED et le PNUD dans le cadre du programme régional sur le développement de la capacité commerciale pour l'Afrique subsaharienne. Ce programme régional vise à renforcer la participation proactive des pays africains dans les négociations de Doha de l'OMC, les négociations sur les accords de partenariat économique (APEs) ACP-UE, et les négociations commerciales régionales parmi les pays africains afin d'en tirer un profit commercial et de développement. Ceci devrait aider à assurer l'intégration bénéfique des pays africains dans le système commercial international et à ce que le commerce international serve efficacement les pays africains en tant que moteur de croissance, de développement, et de réduction de la pauvreté et pour atteindre dans des délais raisonnables les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU.

Contexte

Les pays africains sont entrés dans une série d'accords commerciaux internationaux et participent actuellement à une série de négociations sur le commerce international à l'intérieur et en dehors des accords commerciaux existants dont ils font parti. Ces accords et négociations commerciaux ont des implications importantes pour le commerce futur, la croissance économique et les perspectives de développement. Ils incluent les processus d'intégrations régionales de l'Afrique qui sont consolidés et approfondis (tels que le développement des accords d'union douanière ou la participation à des accords de services) sous les auspices de l'union africaine, les négociations de l'OMC dans le cadre du programme de travail de Doha, et les négociations des APE de l'Afrique, des pays des Caraïbes et du Pacifique avec l'UE dans le cadre des accords de partenariat de Cotonou. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne font partie du groupe des pays ACP et sont engagés dans les négociations des APE. Les pays d'Afrique du Nord sont également engagés dans des accords commerciaux avec l'UE. Ces accords et négociations commerciaux représentent un défi majeur pour les pays africains.

Les pays africains doivent poursuivre et maximiser les biens de développement à partir de la totalité des accords et des négociations commerciales multilatérales, interrégionales, régionales et bilatérales. Il semble raisonnable économiquement (et commercialement) de négocier et de peaufiner plusieurs accords commerciaux pour aider à une croissance, à un développement et à une réduction de la pauvreté durable. Le parallélisme entre ces fronts de négociation (en plus d'autres processus bilatéraux), cependant, augmente de façon considérable la contrainte sur la capacité des pays africains à participer efficacement à tous et à sauvegarder leurs intérêts commerciaux et de développement, au niveau national et collectivement. Le défi est de s'assurer que ces accords et négociations multiples sont concordants dans leurs objectifs, politiques et instruments, et qu'ils deviennent des modules efficaces pour l'établissement d'un système commercial multilatéral plus juste et plus équitable. Les questions techniques abordées à cet égard incluent la nature, la profondeur et le délai pour l'élimination des tarifs douaniers ; les règles d'origines ; le niveau des tarifs externes communs ; les instruments de politique relatifs au commerce (comme la politique de la concurrence) ; et les questions de développement (revenu fiscal, industrialisation, ajustement, capacités de mise en oeuvre). Il est important pour les pays africains de s'assurer que sur les divers fronts de négociations il existe une concordance positive sur les questions de développement ; que la dimension de développement soit maintenue ; et que les négociations ACP-UE et le processus régional d'intégration deviennent des modules pour l'établissement du multilatéralisme.

Le cycle de Doha de l'OMC est entré dans sa phase la plus cruciale puisqu'il est supposé se terminer en décembre 2006. Malheureusement, suite aux progrès modestes obtenus à la sixième conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005, les négociations de Doha ont été suspendues à la fin de juillet 2006 suite à un manque de consensus entre les principaux participants sur des modalités spécifiques pour l'accès aux marchés agricoles et non agricoles. Cette suspension a amené une importante incertitude sur la perspectives de l'achèvement des négociations dans des délais raisonnables tout en conservant intact le contenu sur le développement. Les pays africains ont particulièrement mis en exergue le fait que la dimension de développement du cycle de Doha doit être bénéfique en termes d'accès aux marchés, de règles, les politiques flexibles incluant un traitement spécial et différentiel, l'assistance technique et le renforcement des capacités notamment par l'aide au commerce. Étant donné les questions de commerce de développement qui sont en jeu et l'engagement de la communauté

internationale à un système commercial multilatéral et au cycle de Doha, un retour rapide aux négociations est demandé. Un retour rapide aux négociations de Doha entraînerait une foison d'activités pour finaliser les modalités sur l'accès aux marchés et terminer les négociations dans d'autres domaines. Les pays africains doivent donc continuer la préparation aux négociations dans la perspective de leur reprise rapide.

Les négociations ACP-UE sur les APE sont également entrées dans une phase cruciale. Toutes les régions ACP en négociation des APE, quatre d'entre elles se trouvant en Afrique, élaborons l'architecture et le contenu des APEs régionaux, incluant entre autres la réciprocité sur les préférences commerciales concernant les biens, avant la fin 2006. Ces régions APE africaines sont l'Afrique centrale qui comprend les pays membres de la CEMAC et de la CEEAC ; l'Afrique de l'Est et du Sud qui comprend certains membres du COMESA ; l'Afrique de l'Ouest qui comprend des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA plus la Mauritanie ; et la SADC. Les autres deux régions ACP sont le CARIFORUM, et les pays des îles du Pacifique membres du forum Pacifique. Les différentes ébauches de textes régionaux pour les APE fournissant l'architecture globale des accords économiques sont rédigées par les régions respectives, par des processus consultatifs nationaux et régionaux. Après l'achèvement par chaque région, la structure d'ébauche serait soumise à la Communauté Européenne pour être considéré et débiter les négociations sur les textes en 2007 pour finaliser une structure consensuelle. Il semblerait que, globalement, il existe des mouvements de convergence de vues entre les deux parties sur l'objectif principal des APEs et sur les principales dispositions à couvrir. Cependant, il y a des différences de vues notoires et un manque de consensus sur le contenu technique et sur les aspects de nombreuses questions, y compris les négociations sur l'accès aux marchés, les questions de développement incluant la capacité d'offre, le renforcement des capacités productives et d'infrastructures et l'assistance financière de l'UE pour celles-ci ; les questions relatives au commerce y compris le commerce et la concurrence, le commerce et l'investissements le commerce et les marchés publics, le commerce et les droits de propriété intellectuelle. Les négociations sur ces questions devraient prendre en compte des négociations sur les questions similaires dans les négociations de Doha et des liens avec les processus régionaux d'intégration africaine.

L'intégration régionale africaine implique plusieurs niveaux. Un premier niveau est constitué par les cinq grands accords régionaux qui étaient supposés faire partie des modules primaires d'établissement de l'institution

d'intégration économique continentale. Celles-ci sont l'union du Maghreb arabe (UMA), CEDEAO, CEEAC, SADC et COMESA. Un autre niveau est constitué par des accords régionaux plus modestes compris dans quatre des plus grandes institutions, à savoir: l'UEMOA et MRU dans la CEDDEAO, la CEMAC et le CEPGL dans la CEEAC ; et SACU dans SADC. De plus, l'IGAD et la COI sont des sous composants de COMESA, alors que l'appartenance à l'EAC est divisée entre COMESA et SADC. La seule institution d'intégration régionale au niveau de tout le continent est la Communauté économique africaine (CEA), développée sous l'égide de l'union africaine, qui constitue ainsi un troisième groupe à elle seule. Les pays africains sont ainsi confrontés à un défi sur la façon dont le rapport interne d'intégration économique peut être structurée pour favoriser l'intégration commerciale et économique en Afrique, en tenant compte et en maintenant des synergies positives avec la participation africaine dans les négociations de Doha de l'OMC, et dans l'accord de partenariat de Cotonou et les négociations des APE.

Objectif

Le thème de l'atelier régional porte sur "l'interface de développement entre l'organisation mondiale du commerce, les accords de partenariat économique ACP-UE et les négociations sur le commerce régional africain." L'objectif est de :

- (a) *Identifier les Interfaces de développement parmi une série de négociations commerciales dans lesquelles plusieurs pays africains sont actuellement engagés, principalement, les négociations de Doha de l'OMC, les négociations ACP-UE sur les APE, et les accords régionaux d'intégration africaine ; et*
- (b) *Proposer des recommandations sur la façon et jusqu'à quel point ces négociations et accords commerciaux simultanés qui se recouvrent peuvent compléter et contribuer à atteindre les objectifs commerciaux et de développement des pays africains. L'interface de développement entre l'OMC, les APE et les négociations régionales demandent une révision des objectifs de ces négociations commerciales par rapport aux principaux objectifs commerciaux et de développement des pays africains, et de réévaluer leur programme de libéralisations par rapport à l'agenda d'intégration africaine. Ceci permettra de faciliter l'analyse des questions et des*

suggestions pour arriver à une concordance, une compatibilité, une complémentarité et une synergie non seulement entre les négociations commerciales mais également entre elles et les diverses phases de l'agenda d'intégration africaine.

Il est crucial pour les objectifs de l'atelier de rassembler les acteurs principaux impliqués dans les séries de négociations. Ceux-ci sont les négociateurs africains de Genève impliqués dans les négociations de l'OMC, ainsi que ceux des capitales ; de Bruxelles impliqués dans les négociations des APE, et les conseillers techniques sur les différentes configurations des APE en Afrique. Un conseiller technique des Caraïbes et un du Pacifique seront également invités à interagir avec les négociateurs africains pour faciliter l'échange des informations et des expériences.

Participants

La participation à l'atelier régional sera ouverte aux personnes suivantes :

- Négociateurs africains à Genève;
- Négociateurs africains à Bruxelles;
- Représentants des communautés économiques régionales africaines.
- Conseillers techniques sur les APE en Afrique;
- Représentants et points focaux sur les négociations OMC/APE dans les capitales;
- Conseillers techniques sur les APE pour les Caraïbes et le Pacifique.
- Le Secrétariat ACP;
- La CNUCED, le PNUD et autres agences impliquées dans le programme régional de développement de la capacité commerciale pour l'Afrique subsaharienne. Ceux-ci comprennent l'Union Africaine (UA), la commission économique pour l'Afrique (CEA), le Third World Network (TWN) Afrique, le consortium africain de recherche économique (AERC) l'institut d'informations et de négociations commerciales de Afrique du Sud et de l'Est (SEATINI) ;
- Consultant de la CNUCED.

Documentation

La CNUCED a commissionné un rapport sur "l'interface de développement entre OMC, APE et négociations régionales pour les pays

africains" qui servira de matière de base principale à l'atelier régional.

D'autres documents peuvent être fournis par les participants et les agences de collaboration.

Lieu

L'atelier se tiendra à l'hôtel Laguna Beach, à Mbodiene, Sénégal, avec interprétation en anglais et français.

Conditions financières

Le PNUD fournira pour chaque participant un billet d'avion aller/retour aux conditions standard des Nations Unies et une allocation au taux applicable de l'ONU pour la durée de l'atelier régional.

Les agences partenaire dans le programme peuvent souhaiter inviter et financer des participants supplémentaires.

PROGRAMME

1^{er} Jour

08:00-08:45 Enregistrement

Les participants s'enregistreront au bureau d'enregistrement et recevront la documentation.

09:00-10:15 Ouverture

L'ouverture de l'atelier sera effectuée par le CNUCED, le PNUD, l'UA (et le représentant du gouvernement du pays d'accueil) (15 minutes chacun).

10:15-10:30 Pause café

10:30-12:30 Premier point: Renforcer les accords régionaux d'intégration en Afrique

Cette session se concentrera sur les raisons et les questions de développement pour les accords régionaux d'intégration africaine et sur leur succès à atteindre leurs objectifs. La priorité accordée aux échanges commerciaux des groupements régionaux d'intégration africaine, les politiques et stratégies adoptées, nous évaluerons le rapport entre les groupements régionaux en Afrique et l'UA, particulièrement en favorisant l'intégration commerciale et économique et identifierons le cadre institutionnel nécessaire pour augmenter les échanges commerciaux des groupements régionaux. Les questions de l'interface entre les négociations de Doha de l'OMC et les négociations APE ACP-UE seront abordées.

Présidé par Maurice

Présentations par l'UA et un consultant de la CNUCED (20 minutes chacune)

Discussions

12:30-14:00 Déjeuner

14:00-17:30 Deuxième point : questions commerciales et de développement pour les pays africains dans les négociations APE

La session débattera des questions principales de commerce et de développement pour les pays africains dans les négociations APE, les questions qui devraient se trouver sur tous les textes des APE régionaux conclus avec l'UE. Ces questions comprennent les défis de changement des relations allant de la non-réciprocité à la pleine réciprocité ; l'effet du traitement potentiellement discriminatoire entre pays les moins avancés et pays en développement ; et les questions interdisciplinaires qui pourraient mériter une approche au niveau du continent africain telles que les règles d'origine, le règlement de différends, l'aide au développement, le traitement spécial et différentiel etc. Nous considérerons également à quel point les négociations sur les APE régionales sont efficaces pour favoriser les intérêts des pays africains et quel pourrait être leur impact sur l'intégration régionale africaine. Les domaines qui se recoupent avec les négociations de Doha de l'OMC seront mis en exergue.

Présidé par l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire à Bruxelles

14:00-15:30 Etat actuel des négociations APE pour les pays ACP

Présentations par CEA, le secrétariat ACP et SEATINI (20 minutes chacune)

Discussions

15:30-15:45 Pause café

15:45-17:30 Perspectives régionales sur les négociations des APE

Présentations par le représentant de l'Afrique du Sud à Bruxelles, CEMAC, le secrétariat du Forum Pacifique et par le "Caribbean Regional Negotiating Machinery" (20 minutes chacune)

Discussions

2^{ème} Jour

09:00-12:30 Troisième point : participation de l'Afrique aux négociations de Doha de l'OMC

Dans cette session, les discussions se concentreront sur les résultats principaux de développement attendus du cycle de Doha par les pays africains, comment ceux-ci pourraient être maintenus et intégrés dans la reprise des négociations, et comment ils peuvent être préservés et avancés dans les négociations des APE et les processus régionaux d'intégration. Les domaines dans lesquels la participation de l'Afrique aux négociations de Doha devrait être augmentée et qui est nécessaire pour réaliser leurs intérêts seront également discutés.

Présidé par le Ghana

Présentations par l'Ambassadeur du Bénin et le coordonnateur du groupe africain à l'OMC à Genève, Maurice et la CNUCED (20 minutes chacune)

10:30-10:45 Pause café

Discussions

12:30-14:00 Déjeuner

14:00-17:00 Quatrième point : renforcer l'interface de développement entre l'OMC, les APE et les négociations régionales

Basé sur les recommandations du document de base de la CNUCED, cette session cherchera à identifier les éléments positifs et négatifs de l'interface entre l'OMC, les APE et les négociations régionales, en se concentrant sur les façons dont la concordance positive et de développement peut être réalisée dans les négociations. Ceci nécessitera un examen des questions principales de commerce et de développement qui sont d'un intérêt particulier pour les pays africains dans chacune des trois négociations ; les domaines de convergence et de divergence entre elles; et de proposer des manières de réaliser une concordance positive et de développement dans les trois négociations en tant que moyens de guider le choix d'une approche stratégique appropriée pour les négociations par les pays africains. Ceux-ci éclaireront les recommandations pour créer et/ou renforcer des synergies entre

les différentes négociations et adresser d'autres questions clés d'interface. Nous nous baserons également sur la discussion des sessions précédentes.

*Présidé par le Zimbabwe à Genève
Présentations par le consultant de la CNUCED et le secrétariat du Commonwealth (30 minutes chacune)*

15:30-15:45 Pause café

Discussions

3^{ème} Jour

09:00-12:30 Cinquième point : Conclusions et recommandations

Cette session discutera et adoptera les recommandations et les conclusions de l'atelier.

Présidée par la CNUCED

09:00-10:30 Cinquième point: Conclusions et recommandations

Présentations par :

- *Président du premier point, et discussion*

10:30-10:45 Pause café

10:45-12:30 Cinquième point (suite): Conclusions et recommandations

Présentations par :

- *Président du deuxième point, et discussion*

12:30-14:00 Déjeuner

14:00-15:30 Cinquième point (suite): Conclusions et recommandations

Présentations par :

- *Président du troisième point, et discussion*

15:30-15:45 Pause café

15:45-17:00 Cinquième point (suite): Conclusions et recommandations

Présentations par :

- *Président du quatrième point, et discussion*

17:00-17:20 Clôture

Le CNUCED, le PNUD (et le pays d'accueil) feront les remarques de conclusion et clôtureront l'atelier.